

Commune de TAILLEBOURG

Compte-Rendu du Conseil Municipal

Jeudi 30 Août 2018 à 20h30,
à la Mairie de Taillebourg
Salle de réunion

sur convocation du 26/08/2018

Présents : Pierre TEXIER, Sylvie ALBERT, Philippe GANTHY, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Gérard GALLAIS, Bruno CHEVALIER, Babette RICHAUD, ARROYO-BISHOP Daniel, Ludovic ERABLE, Marie-Claude CUBILLO, Thomas TAVERNIER, Fabrice GUILLOT

Absents excusés : Mickaël BENARD, M. Jean-François DECQ. Gillian BROOME a donné pouvoir à Daniel ARROYO-BISHOP

Secrétaire de séance : Philippe GANTHY

Ordre du Jour :

- 1) Adoption du PV du 17/07/2018
- 2) Délibération : Tableau de classement de la voirie ;
- 3) Délibération : Compte de la SEMIS (plusieurs programmes) ;
- 4) Délibération : Avenant n°2 à la Convention pour l'instruction des demandes d'autorisations relatives à l'occupation et à l'utilisation des sols (annule et remplace la délibération DEL 2018-17) ;
- 5) Délibération : Modification des horaires d'ouverture au public de la Mairie ;
- 6) Paye des agents : délégation au Centre de Gestion 17
- 7) Délibération : Réduction du temps de travail de certains agents, modification des fiches de postes ;
- 8) Délibération : Adhésion au service de remplacement du personnel, du Centre de Gestion 17 ;
- 9) Inventaire et tableau actuel des immobilisations de la commune ;
- 10) Avenant au Projet d'Aménagement pour le lotissement Vallon des Mottes ;
- 11) Achat de deux « Tivolis-Barnum » repliables pour la Commune ;
- 12) Avancement des travaux du Point Info
- 13) Mise en application du Règlement départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie, partenariat avec la RESE ;
- 14) Organisation du Repas des aînés ;
- 15) Organisation des Journées du Patrimoine ;
- 16) Questions diverses :

Suite à de nouvelles informations, Monsieur le Maire demande d'adopter un nouvel ordre du jour :

- 1) à 15) : idem sauf 6) Délibération : Paye des agents-Délégation au CdG 17
- 16) Demandes-Recours-Sollicitations des administrés
- 17) Questions diverses

COMPTE-RENDU

- 1) Adoption du PV du 17/07/2018
Monsieur COVELA RODRIGUEZ demande qu'il soit spécifié que le vote « **tous pour** » est effectué par les élus présents au conseil municipal du jour ainsi qu'au conseil municipal précédent.
Monsieur le Maire propose dorénavant de spécifier ainsi le vote :

Vote des élus présents au conseil du 17/07/2018 : tous pour

- 2) Délibération : Tableau de classement de la voirie
Le Syndicat départemental de voirie n'a pas **finalisé** le document sur lequel les élus ont fait quelques remarques, la délibération est repoussée au prochain conseil
- 3) Délibération : Approbation des comptes de la SEMIS (plusieurs programmes) ;
Monsieur le Maire rappelle les programmes :
 - N° 029 logements locatifs sociaux « Presbytère de Taillebourg » (convention du 11/04/1984)

- N° 108 logements locatifs sociaux « Lotissement Saint Savin » (convention du 20/01/1993)

Monsieur Le Maire donne lecture du bilan 2017. Sur la base des comptes des opérations arrêtées au 31.12.2017, conformément à l'article L523.5 du Code Général des collectivités Locales qui nous a été soumis par la SEMIS au 31.12.2017, les résultats s'élèvent à :

- programme 29 : - 56 235,68 €
- programme 108 : 21 056,49 €

donc un total global de - 35 179,19 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les comptes de l'opération arrêtée au 31.12.2017 laissant apparaître un déficit cumulé pour la commune de Taillebourg de 35 179,19 €.

Monsieur le Maire fait remarquer que ce bilan est approuvé par le commissaire aux comptes, il rappelle que la SEMIS a engagé des gros travaux de rénovation sur certains bâtiments.

Vote : tous pour

- 4) Délibération : Avenant n°2 à la Convention pour l'Instruction par le service « Droit des Sols » de la Communauté de Communes, des Demandes d'Autorisations relatives à l'Occupation et à l'Utilisation des Sols (Annule et Remplace la délibération DEL 2018-17) ;
Considérant que le conseil municipal n'a pas réellement appréhendé les conséquences du premier vote (contre l'avenant au profit du service « Droit des Sols » de la Communauté de Communes), ce qui entraînerait la création d'un service municipal d'Urbanisme, l'achat de logiciels et de nombreuses heures de secrétariat consacrées à l'instruction des dossiers du droit du sol.
Considérant que certains élus ont souhaité revenir sur leur décision.
Monsieur le Maire propose de représenter cette délibération au vote.

- 5) Délibération : Modification des horaires d'ouverture au public de la Mairie ;

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

Pour une meilleure cohésion entre les agents et une efficacité de travail sur les dossiers, il convient de pouvoir réserver mensuellement des journées complètes consacrées aux tâches administratives (travail sur les dossiers, archives, etc.).

Monsieur le Maire propose donc la fermeture de la Mairie au public

- Le 1^{er} vendredi matin et le 3^{ème} vendredi matin du mois

Cette modification des horaires interviendra à compter du 1^{er} novembre 2018.

- 6) Délibération : Paye des agents-Délégation au CdG 17
Considérant la modification des tarifs appliqués par le Centre de Gestion 17 pour la prestation de réalisation des bulletins de paies des agents,

Le Maire fait part à l'assemblée, du fonctionnement du service "confection de la paie" du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime dont l'objet est d'assurer le traitement informatisé des salaires.

Il expose à l'assemblée les opérations réalisées par ce service à savoir :

- confectionner la paie :
 - du personnel permanent,
 - du personnel remplaçant,
 - des élus,
 - des agents employés sous contrat d'insertion (CA, CAE...),
 - des apprentis,
 - des indemnités de surveillance des instituteurs,
 - des indemnités de conseil des receveurs,
 - des revenus de remplacement (CFA, CPA, ARE).
- assurer l'édition :
 - des bulletins de salaire,
 - des états liquidatifs récapitulatifs par catégorie de personnel,
 - des états des charges diverses (ASSEDIC, mutuelles, Préfon, etc.),

- des états récapitulatifs des charges de Sécurité Sociale, retraite (CNRACL, RAFFP et IRCANTEC),
 - du mandatement,
 - des virements magnétiques (protocole HOPAYRA),
 - des états récapitulatifs de fin d'année.
- assurer le transfert des données sociales (DADS-U).

Le Maire précise que cette prestation est actuellement assurée moyennant une participation de 5 € par mois et par bulletin.

La facturation par le Centre de Gestion 17 est trimestrielle.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer au service de confection de la paie du Centre de Gestion à compter du 1^{er} novembre 2018
- d'autoriser Monsieur le Maire, Pierre TEXIER, à signer la présente convention,
- de lui donner tous pouvoirs pour le traitement de cette affaire.

Vote : tous pour

7) Délibération : Réduction du temps de travail de certains agents, modification des fiches de postes ;

Monsieur le Maire expose :

Considérant :

- La délégation de compétence de la gestion des paies du personnel et des déclarations sociales au Centre de Gestion 17
- La délégation du paiement de la restauration scolaire à la Trésorerie de Saint Savinien
- L'achat de nouveau matériel mécanisé réduisant le travail manuel
- La délégation des gros travaux d'électricité à des entreprises spécialisées.

Monsieur le Maire propose des modifications de fiches de poste et des réductions de temps de travail conformément à l'article 97 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Ces modifications interviendront à compter du 1^{er} novembre 2018

Vote : tous pour

8) Délibération : Adhésion au service de remplacement du personnel, du Centre de Gestion 17 ;

Monsieur le Maire,

Fait part des missions optionnelles développées par le Centre de Gestion et la possibilité pour les collectivités d'y faire appel en tant que besoin.

Indique que dans le cadre de ces prestations facultatives, le Centre de Gestion propose la mise à disposition de personnels (sous contrats) telle que prévu à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 pour effectuer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou pour assurer des missions temporaires.

Le Maire précise que cette adhésion est gratuite.

Le coût financier sera de 5% du traitement brut de l'agent le temps de la mise à disposition des agents.

Après en avoir en délibéré, le Conseil Municipal décide

- d'adhérer au Service de Remplacement du Centre de Gestion 17
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et lui donne tous pouvoir pour la gestion de cette affaire.

9) Inventaire et tableau actuel des immobilisations de la commune ;

Suite à la vente des gîtes, la receveuse des finances nous a demandé de fournir la liste de tout le mobilier des gîtes du tableau des immobilisations (dont matériel passé en investissement) de la Commune.

A la lecture de ce document, il est alors apparu que ce tableau n'a pas été mis à jour depuis des années. On y trouve ainsi et encore, 6 tronçonneuses, 1 motoculteur, deux tracteurs agricoles, 2 tracteurs tondeuses, etc....

La vente, la rétrocession, la mise à la réforme ou autre.... n'ont fait l'objet d'aucune déclaration, ni délibération municipale.

C'est donc à la municipalité actuelle que va incomber le travail de recherches des factures sur de nombreuses années.

10) Avenant au Projet d'Aménagement pour le lotissement Vallon des Mottes ;

Monsieur le Maire présente l'avenant pour le lotissement Vallon qui prévoit maintenant deux tranches de travaux.

1^{ère} tranche : du lot 1 à lot 7

2^{ème} tranche : du lot 8 à 9

11) Achat de deux « Tivolis-Barnum » repliables pour la Commune ;

Compte-tenu de la vétusté du tivoli de la Municipalité, il a été décidé d'acheter 2 tivolis de conception moderne (léger et repliable) pour les activités du type expos et manifestations Ils pourront être mis à disposition des associations Taillebourgeoises sous condition qu'un responsable, à la remise des tivolis, soit désigné.

12) Avancement des travaux du Point Info

Le chalet point Info a bien avancé durant l'été. Tuiles, ferraille, poutre en bois, portes étaient déjà dans les stocks de récupération de la municipalité. La dépense porte sur les planches de volige et de bardage, la visserie, la peinture et le petit matériel pour environ 1 000 €. Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui lui ont donné un coup de main.

13) Mise en application du Règlement départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie, partenariat avec la RESE ;

C'est une obligation réglementaire qui incombe à toutes les communes. Monsieur le Maire a sollicité la RESE pour la mise en place la Défense Extérieure Contre l'Incendie. En effet, en fonction du débit existant à la sortie des poteaux-incendie ou de ceux que l'on pourrait installer sur le réseau, le budget est trois fois inférieur à la mise en place de « bâches de secours ». La RESE propose de faire une projection d'implantation sur l'existant ou sur des travaux de recalibrage de certains secteurs (notamment les zones où les fuites sont récurrentes).

14) Organisation du Repas des aînés ;

Sylvie ALBERT, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Babette RICHAUD, Pierre TEXIER, Christine TEXIER, Mickaël BENARD se donnent rendez-vous le 5 Septembre pour l'organisation du repas des aînés

15) Organisation des Journées du Patrimoine ;

Daniel ARROYO-BISHOP annonce l'organisation des Journées Européennes du Patrimoine et fait appel aux conseillers pour la mise en place sur les 2 jours. Le programme des journées est déjà en ligne sur différents sites internet.

16) Demandes-Recours-Sollicitations des administrés

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne donnera pas suite aux demandes concernant les litiges ou les contentieux sans qu'elles ne soient accompagnées d'une demande écrite, signée et datée.

17) Questions diverses : Aucune

Levée de séance 24h

Pierre TEXIER

Sylvie ALBERT

Philippe GANTHY

Guillaume COVELA RODRIGUEZ

Gérard GALLAIS

Bruno CHEVALIER

Babette RICHAUD

Daniel ARROYO-BISHOP

Ludovic ERABLE

Marie-Claude CUBILLO

Thomas TAVERNIER

Fabrice GUILLOT